### Commune de GROISY 74 570

#### **Nuancier Communal**

Document annexe au règlement du Plan Local d'Urbanisme

#### Les Couleurs de GroisY

Nuancier applicable à toutes les constructions

- en zone U, en secteur Uv, Uvg, Uai et pour les secteurs identifiés au titre de l'article L 123.1.7 du CU, exceptés les équipements publics ou d'intérêt collectif
- en zone A, en secteur Ap et pour les secteurs identifiés au titre de l'article L 123.3.1 du CU, exceptés les équipements publics ou d'intérêt collectif
- en zone N, en secteur Nb et pour les secteurs identifiés au titre de l'article L 123.1.7 du CU, exceptés les équipements publics ou d'intérêt collectif



Sophie GARCIA Couleurs et espaces de vie

TEL: 04.50.57.53.88 MOB: 06.23.90.02.75 sophiegarcia.couleurs@yahoo.fr SIRET: 5096070990001766, rue du Florian 74150 VALLIERES

Concernant le choix des peintures et des matériaux, les teintes des fabricants doivent être sélectionnées au plus proche de celles préconisées dans les palettes du nuancier communal.
Les teintes choisies pour les différents éléments de la construction (toiture, bardage, façade, menuiseries) doivent être indiquées sur le permis de construire selon les références du nuancier communal (et non celles des fabricants)  Exemple pour la façade : Fc 01

#### Le choix des Couleurs

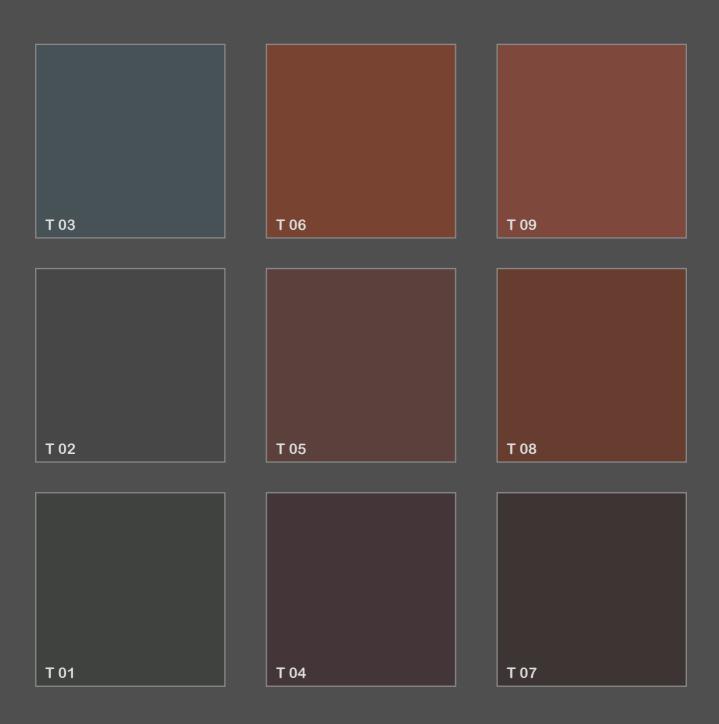
Quelles que soient la nature, l'échelle et la fonction d'un édifice pour lequel le choix des matériaux et couleurs est à définir, une prise en considération du caractère du paysage ainsi que des constructions environnantes s'impose. Un édifice fait partie d'un contexte. Il est toujours nécessaire de tenir compte des couleurs et des matériaux dominants du paysage, afin que le choix des tonalités de l'édifice à traiter soit cohérent avec le milieu, même si les teintes choisies sont contrastantes.

Suite à la prise en considération des éléments dominants environnementaux, l'édifice lui-même est abordé en commençant toujours par la palette générale et la couleur de la surface apparente prédominante qui se trouve souvent être la toiture, choisie au regard des toitures alentour. En relation avec la teinte du toit est alors déterminée la couleur de la façade. Sont enfin appréhendées dans la palette ponctuelle, les menuiseries et autres éléments de détail de la construction. A ce stade, toute latitude est permise d'harmoniser les couleurs de l'édifice dans une ambiance "ton sur ton" (volets bruns sur façade jaune) ou au contraire dans des accords de couleurs plus contrastés.

Influencé par les préférences personnelles et la nécessité du respect de l'environnement existant, le choix de la coloration d'une construction doit s'appréhender élément par élément dans un processus allant du général au particulier:

- Prise en compte de l'environnement naturel
- Prise en compte des teintes des édifices voisins
- Choix de la couleur de toiture
- Choix de la couleur de facade
- Choix de la couleur des menuiseries
- Choix de la couleur du bardage et / ou des différents éléments architectoniques inhérents à la construction (retour de toit, balcons, ferronneries...)

## I - La Toiture



# I - La Façade



## I - La Façade



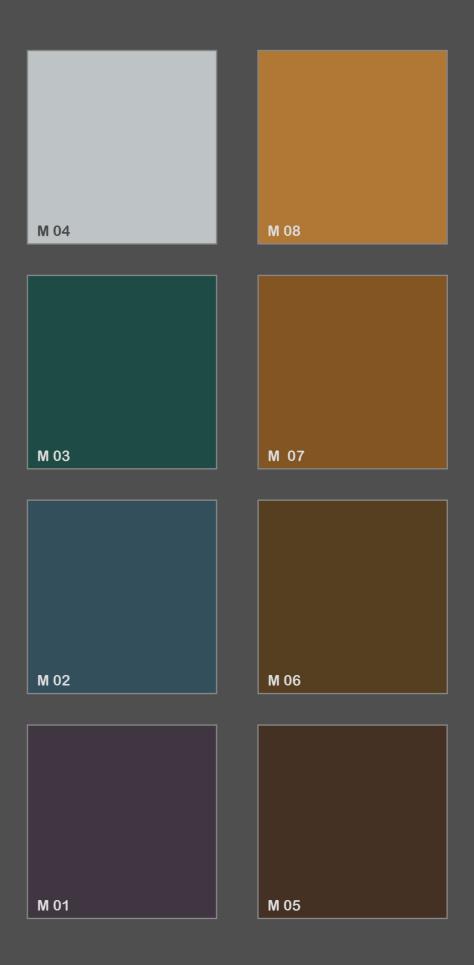
# I - La Façade



# I - La Façade Bois



## II - Les Menuiseries



## II - Les Menuiseries



## II - Le Bardage



## I – La Toiture (références des teintes : TSC)

T 01 : anthracite	(150.03.26)
T 02 : bitume	(240.03.29)
T 03 : bleu gris	(195.18.34)
T 04 : lie-de-vin	(351.20.27)
T 05 : terra cotta	(08.34.36)
T 06 : sienne	(14.57.47)
T 07 : noir rouge	(15.13.24)
T 08 : bourgogne	(13.51.40)
T 09 : sanguine	(09.50.50)

## I – La Façade Bois (références des teintes : TSC)

	(20.60.45)
Foa 01 : lavallière foncé	(30.69.45)
Foa 02 : lavallière moyen	(30.61.50)
Foa 03 : lavallière clair	(30.50.60)
Fob 01 : colorado foncé	(25.73.36)
Fob 02 : colorado moyen	(25.64.46)
Fob 03 : colorado clair	(25.55.56)
Foc 01 : puce foncé	(20.59.20)
Foc 02 : puce moyen	(20.51.30)
Foc 03 : puce clair	(20.41.40)

# I – La Façade (références des teintes : TSC)

Fa 01 : gris bleu foncé	(191.06.70)
Fa 02 : gris bleu moyen	(191.03.80)
Fa 03 : gris bleu clair	(191.02.90)
Fb 01 : galet foncé	(163.04.72)
Fb 02 : galet moyen	(163.02.82)
Fb 03 : galet clair	(163.01.92)
Fc 01 : argile verte foncé	(67.06.64)
Fc 02 : argile verte moyen	(67.04.74)
Fc 03 : argile verte clair	(67.02.84)
Fd 01 : tilleul foncé	(52.12.70)
Fd 02 : tilleul moyen	(53.09.75)
Fd 03 : tilleul clair	(53.06.80)
Fe 01 : mars foncé	(44.24.79)
Fe 02 : mars moyen	(44.16.83)
Fe 03 : mars clair	(44.08.89)
Ff 01 : miel foncé	(40.36.85)
Ff 02 : miel moyen	(40.24.90)
Ff 03 : miel clair	(40.12.95)
Fg 01: soleil foncé	(40.39.96)
Fg 02 : soleil moyen	(40.30.96)
Fg 03 : soleil clair	(40.20.96)
Fh 01 : sable foncé	(34.33.84)
Fh 02 : sable moyen	(34.22.89)
Fh 03 : sable clair	(34.11.94)
Fi 01 : sorbet foncé	(30.33.92)
Fi 02 : sorbet moyen	(30.23.92)
Fi 03 : sorbet clair	(30.13.92)
Fj 01 : melba foncé	(20.28.90)
Fj 02 : melba moyen	(20.21.90)
Fj 03 : melba clair	(20.14.90)
Fk 01 : tourterelle foncé	(18.18.75)
Fk 02 : tourterelle moyen	(18.12.80)
Fk 03 : tourterelle clair	(18.06.85)
Fl 01 : dragée foncé	(08.20.84)
Fl 02 : dragée moyen	(08.15.90)
Fl 03 : dragée clair	(08.08.90)

## II – Les Menuiseries (références des teintes : TSC)

M 01 : quetsche	(289.17.26)
M 02 : glacier	(199.41.36)
M 03 : émeraude	(172.59.30)
M 04 : brume	(202.04.78)
M 05 : brou de noix	(24.46.27)
M 06 : castor	(31.59.34)
M 07 : cannelle	(29.69.51)
M 08 : ambre	(30.66.69)
M 09 : chocolat	(25.73.28)
M 10 : colorado	(25.73.36)
M 11 : fauve	(27.84.52)
M 12 : chamois	(26.53.51)
M 13 : tonka	(18.55.26)
M 14 : rouille	(23.85.43)
M 15 : taupe	(21.52.48)
M 16 : noisette	(21.51.59)
M 17 : grenat	(10.58.29)
M 18 : basque	(15.71.40)
M 19 : baillet	(20.62.60)
M 20 : blanc perle	(33.04.95)

# II – Le Bardage (références des teintes : TSC)

FB 01 : tonka FB 02 : colorado FB 03 : chamois		(18.55.26) (25.73.36) (26.53.51)
FB 04 : brou de noix FB 05 : canelle	(29.69.51)	(24.46.27)
FB 06 : ambre		(30.66.69)